

www.bourgenbresse.fr

Direction Générale Adjointe Aménagement Services Techniques
Direction Aménagement et Urbanisme
Affaire suivie par **Sophie LASNE / SB**
☎ 04.74.45.71.97
lasnes@bourgenbresse.fr

GRAND BOURG AGGLOMERATION
Monsieur Guillaume FAUVET
Vice-Président
3 AVENUE D'ARSONVAL
01000 BOURG-EN-BRESSE

Objet : Révision du SCOT-AEC de Grand Bourg Agglomération - dossier arrêt projet
V/réf :votre courrier du 10-07-2025
N/réf :DGAAST-2025.17916

Monsieur le Vice-Président,

Par courriel reçu en date du 10 juillet 2025, et conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Air Énergie Climat (SCOT-AEC), arrêté par délibération le 7 juillet 2025.

L'élaboration de ce nouveau SCOT-AEC a fait l'objet d'une importante concertation tout au long de la procédure qui a permis que ce document intègre les grands enjeux de développement en matière de transition écologique et environnementale, mais aussi de sobriété foncière.

La Ville de Bourg-en-Bresse partage tout à fait cette nécessité de faire évoluer nos pratiques urbaines. La prise en compte de ces enjeux ci-dessus ont d'ailleurs été à la base de tout le travail établi durant la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, récemment approuvé le 23 juin dernier ; ainsi les axes de notre PADD sont très proches de ceux du DOO arrêté.

Ainsi, j'ai le plaisir par la présente de vous informer que la Ville de Bourg-en-Bresse émet un avis FAVORABLE sur votre projet de SCOT-AEC.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,
la Maire-Adjointe déléguée
à l'Urbanisme et à l'Aménagement



Claudie SAINT-ANDRE